

DÉLIBÉRATION n° CA-16-12-2022-25 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 décembre 2022



Procès-verbal du Conseil de gestion
de la Fondation Poitiers Université du 15 novembre 2022

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le procès-verbal du Conseil de gestion de la Fondation Poitiers Université du 15 décembre 2022 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 16 décembre 2022
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 21/12/2022

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

MEMBRES

Présents

Marc Bonassies
Xavier de Boysson
Frédéric Dupuy
Virginie Laval
Eric Persais
Jérôme Petit
Flora Sfez
Johnny Rousseau
Yves Trousselle

Excusés

Véronique Diaz
Majdi Khoudeir

Ont donné procuration

Bastien Bernela
Christian Garrez
Cédric Lapiteau
Anne Vermote

à

Virginie Laval
Marc Bonassies
Virginie Laval
Marc Bonassies

MEMBRES DE DROIT

Anne Bisagni-Faure – *Rectrice de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine représentée par :*
Claudio Galderisi – *Recteur délégué à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine*
Maryan Danede – *Chargé régional de l'Enseignement Supérieur de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine*

MEMBRES INVITÉS

Présents

Thierry Charron - *Chargé de mission Fondation « mis à disposition par la MAIF »*
Thierry Ferreira - *Délégué Général - Fondation*
Danielle Gadeau - *Assistante - Fondation*
David Martin, *Agent Comptable de l'Université de Poitiers*
Pascal Roblot, *Vice-président Conseil d'Administration, partenariats et contrats de site*
Thomas Rogau – *Vice-président délégué à la Recherche, innovation et partenariats économiques*

Il est 14h, le Président de la Fondation Poitiers Université, M. Marc Bonassies, accueille les membres présents en visioconférence et en présentiel. Il souhaite également la bienvenue à M. Jérôme Petit, Président de la société SERLI et à M. Johnny Rousseau, Directeur de magasin et référent Nord Nouvelle-Aquitaine de la Fondation BOULANGER, nouveaux membres du Conseil de Gestion, dans le collège des personnalités qualifiées. Il remercie par ailleurs M. Claudio Galderisi, Recteur délégué à l'Enseignement Supérieur, la

Recherche et l'Innovation de la Région Académique Nouvelle-Aquitaine, pour sa présence au Conseil de Gestion.

Avant de commencer la séance, le Président de la Fondation rend hommage à M. Pierre Guénant, membre Fondateur et qui assurait la fonction de vice-président au sein du bureau de la Fondation.

« Il a été présent dès la création de la Fondation en 2009, il n'a eu de cesse au cours de ces années de mettre tout son dynamisme et son engagement au service de la Fondation. Nous retiendrons tous ses qualités humaines et les éclairages qu'il savait nous apporter afin de faire évoluer notre Fondation dans le respect de ses partenaires et, toujours, au service de notre Université et de son territoire, dont il était un ardent défenseur ».

Le Président de la Fondation fait ensuite le compte des présents (9) et des procurations (4) : le quorum est atteint. Il passe ensuite au vote du procès-verbal du dernier Conseil de Gestion.

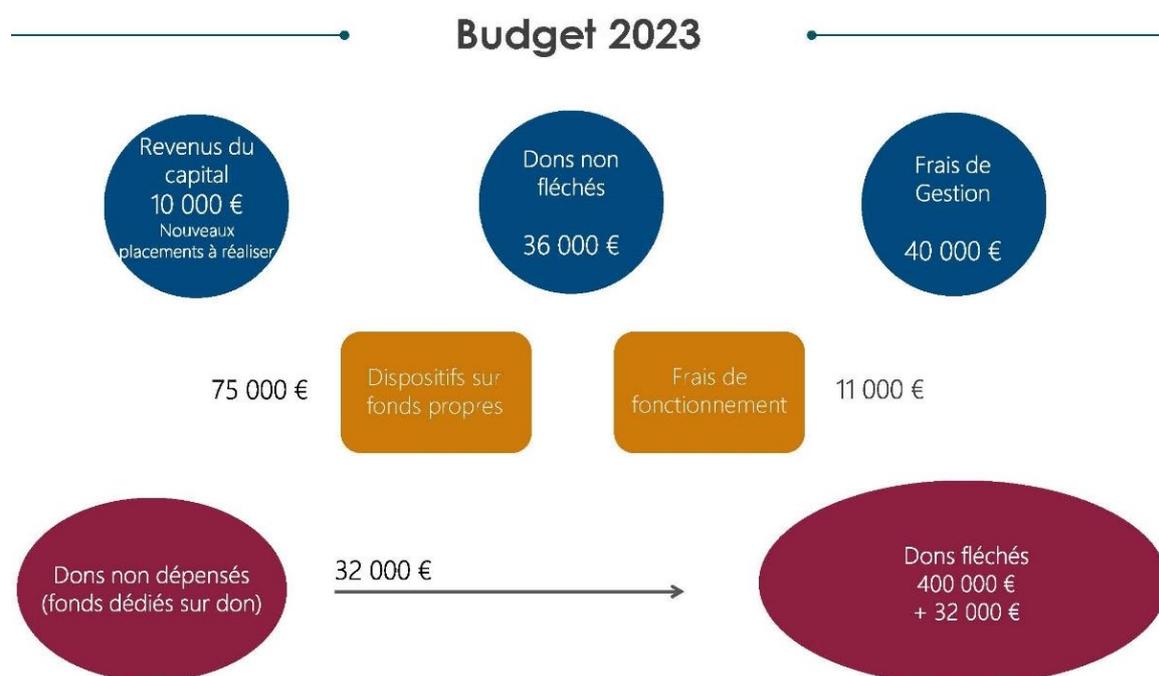
Le procès-verbal du Conseil de Gestion du 21 juin 2022 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour et les documents de séance ont été envoyés le jeudi 10 novembre. M. Marc Bonassies laisse la parole à M. Thierry Ferreira, Délégué Général, pour présenter le nouveau budget.

1. Prévisionnel 2023

1.1 – Budget 2023

Le budget présenté est construit sur le modèle de celui de 2022, avec des volumétries financières similaires.



En ce qui concerne les postes de recettes, nous anticipons une **augmentation des dons fléchés** à hauteur de 400 000 euros (contre 360 000 euros en 2022), car nous avons pu observer une légère évolution à la hausse au cours de ces derniers mois, malgré le contexte économique compliqué. L'explication de cette hausse semble principalement liée à la création de nouveaux dispositifs, plus visibles pour les mécènes, notamment de nouvelles Chaires partenariales (voir ci-après).

Les **revenus du capital** sont estimés à 10 000 euros, suite à de nouveaux placements et des taux d'intérêts à la hausse. Les prévisions pour les dons non fléchés sont maintenues à 36 000 euros pour 2023.

Une enveloppe de 32 000 euros de dons non dépensés sur des fonds dédiés est réaffectée à deux projets, restant dans les mêmes domaines que ceux qui étaient originellement fléchés dans les conventions de mécénat initiales :

Mécènes	Thématique	Bénéficiaires	Montant
Gphy	Professionalisation des étudiants en Master Génie Physiologique	Chaire Biologie Santé Numérique	27 000
MAIF	Handicap	Association HandiSup ¹	5 000

Les membres approuvent la réaffectation de cette enveloppe aux bénéficiaires décrits ci-dessus.

En ce qui concerne les postes de dépenses, on trouve les **dispositifs récurrents sur fonds propres** (financés grâce aux dons non fléchés et à une partie des frais de gestion) à hauteur de 75 000 euros et des **frais de fonctionnement**, estimés à 11 000 euros (financés exclusivement par les frais de gestion).

L'essentiel des dépenses est donc constitué par le soutien aux projets et le versement de bourses, pour un montant global de 467 000 euros.

BUDGET 2023

CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation	11 000	Dons	396 000
dont frais de fonctionnement	11 000	dont dons fléchés	360 000
Subventions et bourses	467 000	dont dons non-fléchés	36 000
dont projets fléchés	392 000	Frais de gestion sur dons	40 000
dont dispositifs sur fonds propres	75 000	Affectation de fonds dédiés non dépensés	32 000
		Revenus du capital	10 000
TOTAL DES CHARGES	478 000	TOTAL DES PRODUITS	478 000

M. Claudio Galderisi, Recteur Délégué, demande quelle est la nature des fonds propres. M. Thierry Ferreira lui répond qu'il s'agit des dons non fléchés et des frais de gestion (qui correspondent à un pourcentage prélevé sur des conventions signées et fléchées sur des projets, à une hauteur maximale de 10 %). Ces frais servent à financer les dispositifs récurrents (qui seront détaillés au point suivant).

Le budget 2023 est validé par l'ensemble des membres présents.

1.2- Dispositifs sur fonds propres

Il s'agit de programmes pour la plupart récurrents, comme l'appel à projets, ouvert à toute la communauté Universitaire sur l'ensemble des campus, ou le dispositif ESPOIR, ciblé sur l'accueil des étudiants réfugiés. Cette année, dans le contexte de la lutte contre la précarité étudiante, nous nous proposons, en plus du

¹ Association présente sur le campus de Poitiers, dont le rôle est d'accompagner, dans leur quotidien, les étudiants en situation de handicap.

dispositif des aides exceptionnelles, d'acheter des produits et matériels pour soutenir les épiceries sociales de l'Université et les étudiants-parents, grâce à un partenariat avec l'Agence du Don en Nature².

Dispositifs 2023	Enveloppes
Appel à projets pour la communauté universitaire	20 000 €
Coup de pouce recherche	10 000 €
Mobilité internationales des doctorants	15 000 €
Lutte contre la précarité :	
→ Aides exceptionnelles aux situations d'urgence	10 000 €
→ Achat projets et matériels	10 000 €
Accueil des étudiants réfugiés (projet ESPOIR)	5 000 €
Commissions mixtes	5 000 €

Le Conseil approuve les dispositifs sur fonds propres avec leur enveloppe respective.

1.3– Divers

Pour un certain nombre de dispositifs, listés dans le Tableau ci-dessous, il peut arriver que le reversement soit réalisé directement vers une personne physique et non à une association ou à un service de l'Université. Dans ces cas, la liste des bénéficiaires est définie pour chaque dispositif par un jury interne à la Fondation et les partenaires impliqués dans le dispositif en question.

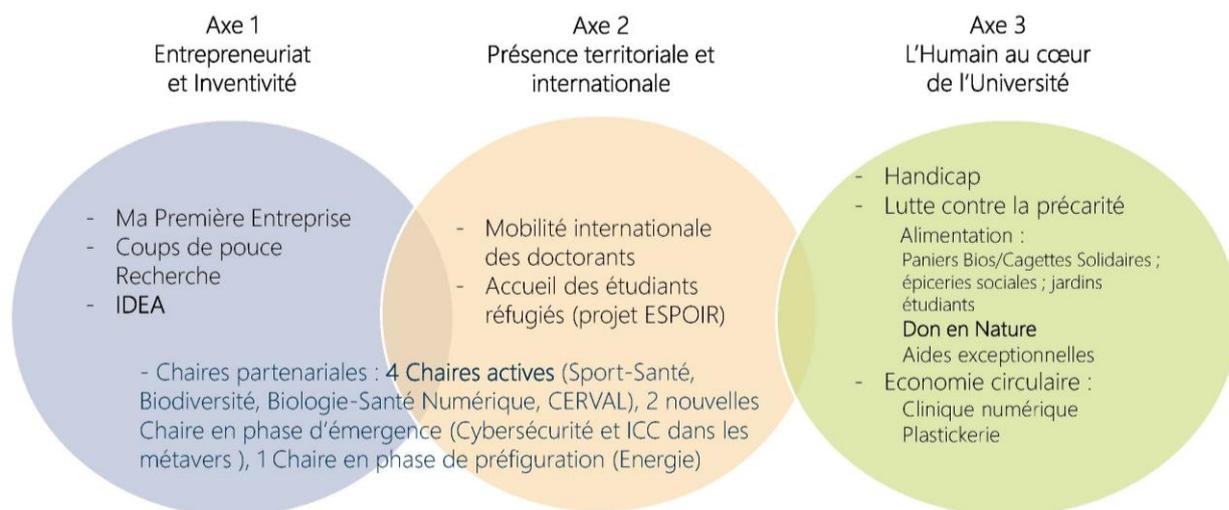
Dispositifs concernés pour un reversement vers une personne physique	Enveloppes
Aides exceptionnelles aux situations d'urgence	15 000 €
Bourses Vocation Numérique	20 000 €
Ma première entreprise	14 000 €
Appel à projet pour la communauté universitaire	20 000 €
Mobilité internationale des doctorants	15 000 €
Don en ligne	10 000 €
Commissions mixtes d'aide aux projets	5 000 €
Prix du meilleur poster organisé dans le cadre de la "journée sport santé" de la Chaire Sport Bien-Etre	5 000 €
Chaire biodiversité	5 000 €

Le Conseil valide le reversement à des personnes physiques pour les dispositifs mentionnés ci-dessus.

2. Projets phares

Le Délégué Général présente un point d'avancement sur les projets qui ont été initiés ou se sont renforcés au cours des derniers mois (*annexe 1*). Il débute par une courte revue de presse et la mise en lumière de plusieurs dispositifs, comme « J'adopte un livre » ou « Plan Health Faire », dont nous avons déjà parlé, avant de proposer un tour d'horizon des différents projets phares de l'année écoulée.

² Son rôle : collecter et redistribuer des produits neufs non-alimentaires (<https://adnfrance.org>)



2.1 - Chaires partenariales

L'objectif est de créer des **dispositifs ancrés dans le territoire, afin de favoriser l'émergence d'innovations à fort impact sociétal, en phase avec les objectifs stratégiques de l'Université**. La particularité de ces Chaires est qu'elles sont pluridisciplinaires et co-construites par les différents acteurs impliqués (Université, collectivités, associations et entreprises).

A ce jour, 4 Chaires sont opérationnelles et poursuivent leur évolution.

C'est le cas pour la **Chaire « Sport-Santé »** qui porte plusieurs projets ambitieux, dont la « Maison de la Qualité de Vie au Travail », qui va prochainement être inaugurée. Cette Chaire a également déployé cette année un de ses programmes emblématiques, « Happy Doc », au niveau de la Nouvelle Aquitaine, et plus spécifiquement sur les Universités de Limoges et de Bordeaux. Par ailleurs, elle a également vu son programme « Women in Motion », centré sur la santé des femmes, se renforcer avec le renouvellement du partenariat avec la MGEN pour le financement de deux nouvelles thèses.

La **Chaire « Biodiversité »** est également dans une bonne dynamique. De nombreux projets émergent et se structurent, à l'image de la nouvelle convention de mécénat signée avec La Roche Posay ou du partenariat en cours de finalisation avec le Département de la Vienne, autour de la problématique des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

La **Chaire « Biologie Santé Numérique »**, qui s'intéresse au traitement des données de santé et de leur sécurisation, est aujourd'hui bien structurée et mobilise de nombreux laboratoires de l'établissement. Un site internet vient d'être récemment créé afin de présenter les différentes actions menées. Les partenaires industriels de cette Chaire sont essentiellement des sociétés pharmaceutiques ([annexe 2](#)).

Enfin, le comité de la **Chaire « CERVAL »** a identifié un projet pluridisciplinaire permettant de fédérer et de mobiliser l'ensemble des acteurs de son consortium ([annexe 3](#)). Il s'agit du **projet IMASMART**, déjà soutenu par la Fondation dans le cadre du dispositif « Ma Première Entreprise³ ». Ce projet, porté par le Dr. Adrien Julian, Neurologue au CHU de Poitiers, vise à développer une application smartphone permettant, en analysant un certain nombre de données de téléphonie et de géolocalisation par intelligence artificielle, d'évaluer le déclin cognitif de patients ayant consulté pour des plaintes mnésiques simples. Le traitement de ces données permettrait d'alerter très tôt le thérapeute dans le cas où le patient commencerait à développer des symptômes caractéristiques de la maladie d'Alzheimer, permettant ainsi la mise en place précoce d'un

³ En partenariat avec la Fondation d'Entreprise de la Banque Populaire Val de France

accompagnement adapté. Des chercheurs en économie et en sciences juridiques vont être prochainement mobilisés au sein de la Chaire sur ce projet.

Suite à la présentation de la revue de presse et de l'état d'avancement des Chaires, le Recteur Délégué, M. Claudio Galderisi, intervient pour avoir des éclaircissements sur trois points spécifiques : i) Le premier concerne le dispositif « Ma première entreprise » : le dispositif se limite-t-il à une 1^{ère} création d'entreprise ? ii) Le second se rapporte au programme « J'adopte un livre » : M. le Recteur Délégué se demande si certains manuscrits font également l'objet du dispositif, ou s'il s'agit uniquement de restaurer des livres imprimés ; iii) Enfin, le troisième point concerne les ambitions de la Fondation à s'engager plus avant dans le soutien au patrimoine de l'Université au sens large.

Le Président de la Fondation, M. Marc Bonassies, prend la parole. Il précise que le dispositif « Ma Première entreprise » ne se limite pas aux premières créations, mais accompagne des projets précoces d'entreprises innovantes dans le but d'aider les porteurs, par un coup de pouce financier, à réaliser des expériences ou des prototypes clés. L'objectif est de lever des verrous technologiques et d'exercer un effet levier afin que d'autres investisseurs puissent ensuite prendre le relais.

En ce qui concerne la question du patrimoine, M. Marc Bonassies précise que la Fondation n'est pas fermée à étendre son implication à de nouveaux projets, même si le vivier de mécènes de la Fondation n'est aujourd'hui pas particulièrement adapté à ce type de programmes, comme en atteste la difficulté à financer la restauration d'ouvrages dans le cadre du dispositif « J'adopte un livre ». Concernant le troisième point, il précise que « J'adopte un livre » cible la restauration d'ouvrages du fonds ancien au sens large, aussi bien imprimés que manuscrits.

M. Xavier de Boysson, qui a « adopté » un livre, répond qu'il a été séduit par le concept et qu'il souhaiterait qu'une réunion soit organisée pour enclencher une réflexion sur la manière de trouver une clé d'entrée pour de nouveaux mécènes sur ce dispositif.

2.2 – IDEA – Innover en Dehors du cAdre

Ce nouveau dispositif a été présenté et voté au Conseil de Gestion de juin dernier. L'idée est d'aider des collectivités (Université dans la Cité) à aborder des problématiques complexes et d'intérêt collectif grâce à une équipe pluridisciplinaire (enseignants de l'Université, membres de collectivités et d'entreprises). Cette équipe a pour objectifs d'identifier les points bloquants du projet (technologiques, sociaux, économiques...) puis de mobiliser des étudiants de différents parcours de l'Université de Poitiers pour répondre aux différentes questions formulées. Afin de conserver la cohérence des objectifs, des ateliers d'intelligence collective sont animés par la Fabrick, le FabLab de l'Université. Un site web a été créé (ideaprojet.fr) et 3 projets ont été initiés cette année, mobilisant dix groupes d'étudiants. Une convention de mécénat pour le soutien de ce dispositif vient d'être signée avec FICUS, le fonds de dotation de la société LEA NATURE.

2.3 – Mécénat en nature autour de la Chaufferie Biomasse à l'Université de Poitiers

Cette action de mécénat a été initiée par M. Lionel Vinour, Directeur du service logistique et patrimoine de l'Université, qui a échangé avec un mécène, la société ENGIE (*annexe 4*) pour réaliser d'une visite en mode réalité virtuelle de la chaufferie biomasse de l'Université, afin de faire découvrir la technologie mobilisée et les enjeux de développement durable associés. Le partenariat est actuellement en cours de contractualisation sous forme de mécénat en compétences.

M. le Recteur Délégué demande si le mécénat de compétence peut être valorisé dans le bilan financier de la Fondation. M. David Martin, Agent Comptable de l'Université, lui répond que c'est effectivement possible, les modalités de mise en œuvre seront étudiées pour le bilan 2022.

2.4 – Soutien aux Etudiants Parents

Ce projet a été initialement proposé par la Maison des Etudiants et le Service de Santé Universitaire. L'objectif est de répondre à la problématique d'acquisition de meubles et de produits de puériculture lors d'un changement de logement des étudiants parents isolés (en majorité des étudiantes), à l'arrivée d'un enfant. En quête d'une solution, le Délégué Général a échangé avec un mécène de la Fondation, la CAMIF, qui l'a dirigé vers l'Agence du Don en Nature, qui propose de nombreux produits déstockés par ses partenaires, pour un coût correspondant à 4 % de la valeur marchande (plus frais de port). L'Université au travers de sa Fondation a été retenue par l'ADN pour un 1^{er} partenariat. L'objectif à court terme est de réaliser une première commande, *via* leur plateforme en ligne avant la fin de l'année, afin de tester l'ingénierie du projet. Il est à noter que l'ADN n'a pas encore travaillé avec une Université : c'est donc une première pour ce type de partenariat.

A moyen terme, l'objectif sera d'élargir ce dispositif aux étudiants réfugiés et aux bénéficiaires des épiceries sociales de l'établissement (*annexe 5*).

M. Johnny Rousseau précise qu'il connaît bien ce type de dispositifs de dons en nature. En effet, la société Boulanger s'est associée à une structure similaire, l'association « donnons.org ». Boulanger offre dans ce contexte certains produits non-commercialisables à « donnons.org » qui les redistribue à ses associations partenaires. Il sera intéressant de se rapprocher de cette structure afin d'évaluer sa complémentarité potentielle avec l'ADN, en termes d'offre de produits.

2.5 – Développement des différents types de mécénat

M. Thierry Ferreira fait la liste des mécénats en nature et en compétence initiés au cours de l'année 2022 :

Dons en nature :

- BioCOOP : « Les Paniers Bio Solidaires » (don de 10% de la valeur du panier)
- Boulanger : « La Clinique Numérique » (don d'ordinateurs neufs)
- Mutuelles de Poitiers Assurances, CAMIF, Boulanger (magasin de Niort) : « La Clinique Numérique » (don d'ordinateurs reconditionnés)
- ENGIE : Financement de la salle pédagogique autour de la chaufferie Biomasse

Mécénat de compétence :

- SERLI : « Jeux vidéo et réalité virtuelle pour étayer l'entraînement des habiletés émotionnelles et cognitives des sportifs professionnels » (participation aux aspects R&D du projet)
- Boulanger : « La Clinique Numérique » (formation des animateurs au reconditionnement)
- BioCoop : « Les Paniers Bio Solidaires » (livraison gratuite, fiches recettes et animation d'ateliers cuisine...)
- MAIF : Etude prospective sur la mise en œuvre de Paniers Bios sur le site de Niort (M. Thierry Charron)

Peu développés jusqu'à aujourd'hui au sein de la Fondation, ces types de mécénats permettent de renforcer les liens de l'Université avec les entreprises de son territoire, en favorisant la création de partenariats plus personnalisés et pérennes. M. Ferreira en profite pour remercier M. Johnny Rousseau et M. Jérôme Petit, pour leur implication auprès de la Fondation dans la mise en œuvre de ces nouveaux types de partenariats.

MM. Johnny Rousseau et Jérôme Petit prennent la parole pour préciser les modes d'implication de leurs sociétés dans différents dispositifs (« La clinique numérique » (Boulanger) ; « Bourses Vocation Numérique », soutien au Centre « Français Langue Etrangère » et aux Masters « Informatique » (Serli)), et confirment qu'ils maintiendront leur engagement au cours de l'année à venir. Ils soulignent également les apports du mécénat de compétence pour leurs propres salariés, qui peuvent à cette occasion, en s'investissant dans des projets d'intérêt collectif, partager leurs compétences et savoir-faire avec des étudiants et personnels de l'Université.

M. Thierry Charron, est invité à se présenter. Ayant rejoint la Fondation depuis le 1^{er} octobre 2022, dans le cadre d'un mécénat de compétence avec la MAIF, M. Thierry Charron aura pour mission, à hauteur de 20%

de son temps, de mener une étude prospective, sur la mise en œuvre de dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire sur le pôle Universitaire Niortais.

Mme Virginie Laval, Présidente de l'Université insiste sur l'intérêt du mécénat de compétence, en particulier dans le cadre de la formation des étudiants. Elle invite l'équipe à travailler au développement de ce type de mécénat.

3. Divers

3.1 – Les mandats

Deux sièges sont arrivés à échéance et après consultation, les membres concernés ont donné leur accord pour le renouvellement de leur mandat, dans le collège « Personnalités qualifiées ». Il s'agit de :

- M. Xavier de Boysson ;
- M. Frédéric Dupuy (société STIMUT INFORMATIQUE).

En ce qui concerne le siège de M. Pierre Guénant, les membres du Conseil de Gestion ont décidé de prendre le temps nécessaire afin d'identifier un remplaçant au sein du collège des Fondateurs.

3.2 – Le Rapport d'activité 2021

Réalisé à nouveau cette année en interne, il a été envoyé en juin à l'ensemble des partenaires.

3.3 – Retour sur le petit-déjeuner de septembre

Organisé au sein du Pôle Universitaire de Niort le 22 septembre dernier autour de la gestion des risques Cyber, ce petit-déjeuner a été l'occasion de présenter le projet de Chaire « Cybersécurité », porté par les Drs. Jean-Marc Bascans et Marc Parenthoën de l'IRIAF. De nombreux partenaires se sont déplacés et ont manifesté leur intérêt pour le projet (*annexe 6*). Cette Chaire, en phase de préfiguration, pourrait initier ses premiers programmes au cours du premier semestre 2023.

Il est 15h45, le Président de la Fondation lève la séance. Le prochain Conseil a été programmé le :

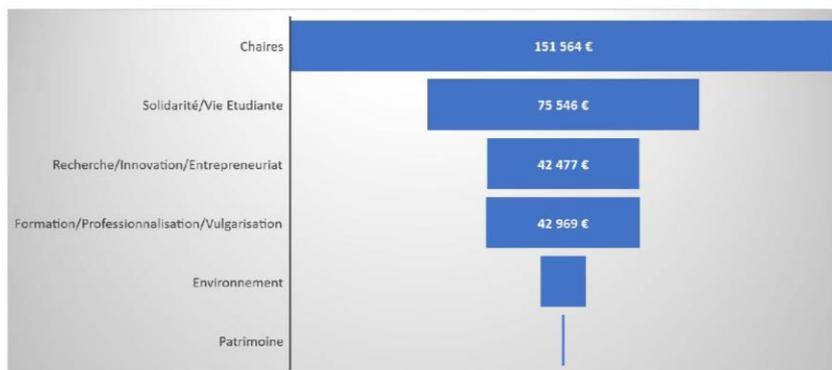
Mardi 14 mars à 14h.

Point sur les projets

BILAN PROJETS 2022

Chiffres clés

- 45 projets/dispositifs soutenus
- 326 k€ reversés au 21 Octobre 2022



Conseil de gestion – 15 Novembre 2022

18

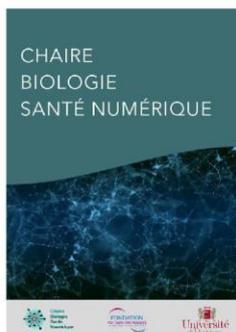
On en parle



Conseil de gestion – 15 Novembre 2022

19

POINT D'ETAPE SUR LES CHAIRES



Les actions et les partenariats se structurent : découvrez-les sur le nouveau site internet [Chaire Biologie-Santé Numérique – Université de Poitiers \(univ-poitiers.fr\)](http://univ-poitiers.fr)



Conseil de gestion – 15 Novembre 2022

23

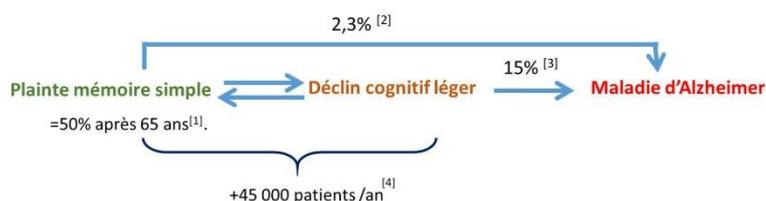
POINT D'ETAPE SUR LES CHAIRES

Chaire CERVAL

Un premier projet structurant : IMASmart (Dr. Adrien Julian)



Le problème :



Conseil de gestion – 15 Novembre 2022

25

POINT D'ETAPE SUR LES CHAIRES

La Technologie :



Aspects juridiques : Coup de pouce Recherche CECOJI ?

- Utilisation de la téléphonie
→ anonymisation du journal d'appel
- Textes tapés et vitesse de frappe
→ anonymisation contact, chiffre et adresse mail
- Utilisation de la géolocalisation
→ modification aléatoire des valeurs
- Utilisation des applications
- Erreurs mots de passe

Chiffrement



Traitement des données :
IA (co-financement d'une thèse)

Etude du modèle économique :
- Financement « HEC Challenges + »
(Ma première entreprise)
- Finalisation du BP :
Coup de pouce Recherche (CRIEF) ?



Conseil de gestion – 15 Novembre 2022

26

Point sur les projets



Découverte de la Chaufferie Biomasse en réalité virtuelle

Mécénat en nature réalisé par  d'une valeur de 110 389 €

- Visite en réalité virtuelle de la chaufferie et de ses annexes
- Production d'un film immersif sur le parcours du bois de la forêt au rejet dans l'atmosphère,
- Réalisation de deux films en motion design : la chaufferie biomasse et le réseau de chaleur de l'Université de POITIERS / La stratégie de « Développement Durable et Responsabilité Sociétale » de L'Université de POITIERS
- Fourniture de 10 casques de réalité virtuelle

Première présentation du dispositif début Octobre au cours du Séminaire « Artis », rassemblant plus de 100 responsables techniques immobiliers de l'Enseignement Supérieur autour du thème « Eco-campus ».



Conseil de gestion – 15 Novembre 2022

31



Soutien aux étudiants-parents

Le public : des étudiants-parents isolés (15-20 étudiants concernés par an)

Le besoin : La parentalité induit la nécessité d'un changement de logement : surcoûts liés à l'installation (mobilier, matériel de puériculture...)

Une solution : l'agence du don en nature (ADN)
250 entreprises donatrices et 1300 associations partenaires
Coût : 4% de la valeur marchande + frais de livraison)

Les actions :

- 1) Devenir partenaire : **C'est fait – Le partenariat est validé !**
1^{er} partenariat national avec une Université !

Maintenant, il nous faut :

- 2) tester/valider l'ingénierie projet sur une première commande
 - Centraliser les besoins
 - Passer la commande sur la plateforme
 - Réceptionner et dispatcher la première livraison

Vers un élargissement du dispositif aux bénéficiaires des épiceries sociales et aux étudiants réfugiés



32

Divers

Retour sur le petit-déjeuner de septembre



Petit-déjeuner de la Fondation
autour des actions en faveur de la Cybersécurité



22 septembre 2022
IRIAF (Niort)



Conseil de gestion – 15 Novembre 2022